

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d'originaux

Documents à fournir dans tous les cas

- Le dossier d'examen du droit au séjour dûment complété et signé

État-civil :

- Passeport (pages d'identité, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ou carte nationale d'identité [*Passeport obligatoire pour le membre de famille extracommunautaire]
- 3 photographies d'identité normées pour l'ensemble de la famille
- Acte de mariage, PACS, et actes de naissance de l'ensemble de la famille, parents et enfants, avec filiation

Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]

Ressources :

- Relevé des prestations CAF des 6 derniers mois
- Dernier avis d'imposition [Pour l'obtention d'une attestation de droit au séjour permanent : 5 derniers avis d'imposition]

Puis :

Si actif salarié :

- Contrat de travail en cours (en cas de CDD, copie des anciens contrats)
- 6 dernières fiches de paie

Si actif sans emploi :

- Attestations de travail remises par le-s employeur-s
- Attestation d'inscription à Pôle Emploi, éventuellement attestation de stage
- Relevé de versements de Pôle Emploi (6 derniers mois)

Si actif non salarié :

- Immatriculation aux registres
- Justificatif d'affiliation à un organisme de sécurité sociale
- Justificatif des revenus

Si non actif :

- Justificatif d'assurance maladie
- Justificatif des ressources (relevé de comptes, bulletin de pension, dividendes, etc.)

Si étudiant :

- Justificatif de scolarité
- Justificatif d'assurance maladie
- Justificatif des revenus (virements, fiches de paie, bourse, etc.)

Pièces complémentaires

- Pour les conjoints : déclaration de communauté de vie
- Pour les enfants et aïeux : attestation de prise en charge